



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 1^{er} février 2023 - Palais d'État Iavoloha

Ce mercredi 1^{er} février 2023 s'est tenu au Palais d'Etat d'Iavoloha, le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République Andry Rajoelina, et a vu la participation du Premier Ministre ainsi que des Ministres membres du Gouvernement.

I- COMMUNICATION VERBALE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Approbation de la demande de prise en charge des droits et taxes à l'importation de matériels de transmission et de pièces détachées destinées aux aéronefs militaires.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Approbation de la communication verbale relative à l'objection sur la vente du complexe théier de 850 hectares appartenant à la SOTHEMAD au profit de la SIDEXAM. La société SOTHEMAD est une société détenue à 100% par l'Etat malagasy en matière de culture de théiers.

Le 17 juin 1992, SOTHEMAD a signé avec SIDEXAM une convention de bail de 50 ans sur le terrain de la société de 850 hectares, ainsi que le bâtiment et les équipements qui s'y trouvent. Maintenant, cependant, SIDEXAM demande à SOTHEMAD de leur vendre le terrain. La SOTHEMAD a demandé l'assistance du gouvernement malagasy car il n'a pas cette autorité selon la loi en vigueur. De plus, comme l'Etat Malagasy est l'actionnaire unique de la SOTHEMAD, la vente de son actif de revient à la vente du patrimoine de l'Etat. Pourtant, la sauvegarde du patrimoine de l'Etat est primordiale. En effet, en application aux articles 8 et 10 de la Loi n° 2003-051 du 23 décembre 2003 portant désengagement de l'État des entreprises du secteur public, « **la vente d'actifs est considérée comme étant un mécanisme de désengagement de l'État. L'initiative du désengagement de l'Etat des entreprises publiques revient soit au Gouvernement, soit aux représentants directs ou indirects de l'Etat dans les organes statutaires de l'entreprise. Dans tous les cas, le gouvernement doit en être avisé et garder le contrôle des décisions depuis la préparation jusqu'à la clôture de l'opération de désengagement dans le respect du droit et des statuts** ». Par conséquent, selon cette loi en vigueur, il appartient à l'Etat malagasy la décision de vendre ou non les terrains appartenant à toutes les entreprises publiques, c'est pourquoi le Conseil des Ministres a approuvé le terrain de la SOTHEMAD ne sera pas vendu à la SIDEXAM.

Approbation de l'exonération de DTI de deux (02) de palettes d'équipements et d'accessoires objets du BL n° SHSIN22067759K du 10.12.2022 pour la Radio Maria Madagascar. La station traite de l'éducation chrétienne et du développement humain

Approbation de la prise en charge des droits et taxes relatifs à l'importation de 8 conteneurs de matériaux de construction destinés à l'hôpital de transplantation rénale qui se trouve à Toamasina et auquel participera financièrement l'Etat Malagasy. Il s'agit d'une collaboration entre l'Etat Malagasy et EKAR Saint-Joseph Toamasina, qui sera responsable de la construction de l'Hôpital et de sa gestion.

MINISTERE DE L'INTERIEUR DE LA DECENTRALISATION

Grâce à la collaboration du Gouvernement Malagasy, à travers le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC), avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le BNGRC a pu mettre en place un Centre Opérationnel.

Les travaux sont maintenant complètement achevés et le local entièrement équipé. Afin de faire face à la saison cyclonique que traverse déjà actuellement Madagascar, le Conseil des Ministres a approuvé l'inauguration de ce Centre opérationnel le vendredi 3 février 2023.

A la demande de la Commission Électorale Indépendante (CENI), le Conseil des Ministres a approuvé l'appel de ses partenaires, aux pays étrangers, aux organisations internationales et organisations non gouvernementales, aux organisations de la société civile, afin de mobiliser des observateurs électoraux pour les prochaines élections successives auxquelles Madagascar sera confronté à partir de la fin de cette année 2023. Il s'agit d'assurer la transparence et la confiance dans la préparation des élections.

Il est à noter que la délivrance de l'agrément des observateurs électoraux relève de la Commission Electorale Nationale Indépendante.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION + MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS + SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Approbation de la facilitation du transfert d'une parcelle de terrain de l'entreprise publique SIRAMA au profit de la Direction générale de la Sécurité Routière à Nosy-Be Hell-Ville.

L'entreprise publique SIRAMA est propriétaire du terrain dénommé "Bonne Espérance" titre n°495-BO à Djabala Nosy-Be, une partie, mesurant 6 000 m² a été cédée au Ministère de l'Education Nationale pour la construction d'un CEG Manara-penitra. Or la Gendarmerie Nationale demande une parcelle de 5 000 m² de ce terrain. Le ministère de tutelle de la SIRAMA a facilité l'échange qui leur a permis de céder le terrain. Il est à noter que toutes ces 2 concessions foncières ont été approuvées par le Conseil d'Administration du SIRAMA.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Approbation de la demande de prise en charge de la cotisation statutaire au sein de la Conférence des Ministres de l'Education des Etats et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) par le Ministère de l'Economie et des Finances.

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

Communication verbale relative à la nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Aviation Civile de Madagascar.

Ci après les nouveaux membres :

- Monsieur DOUAN Clarisse
- Monsieur RAMANAMPANOHARANA Andry Velomiadana Bearison, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Monsieur RAHARIJAONA-NDRIANARILALA Rado Haja Ezekiel, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Monsieur RANDRIANASOLO Jean Patrick, représentant du Ministère des Transports et de la Météorologie;
- Monsieur Sylvain RABETSAROANA, représentant du Ministère des Transports et de la Météorologie

Membres choisis pour leurs compétences particulières :

- Madame Tsaroana Harizay RAKOTONIARY;
- Monsieur RAKOTOVAO Andriamparany Hevitra Vahindanitra Monsieur Seth RAVOKATRA ANDRIAMIARISOA;
- Monsieur Benaivo ANDRIAMISAINA;
- Monsieur Thierry RANARIVELO;
- Monsieur REALY FLOUTI

Approbation de la demande de prise en charge par le Ministère de l'Economie et des Finances des DTI et TVA pour les dons de matériels techniques reçus par la Direction Générale de la Météorologie. Ces équipements sont : 2 « serveurs », mesurant la montée de la mer ou marégraphe qui seront installés dans le port de Toamasina et des « capteurs » 407791 ATMOS 41. Il s'agit d'un don de la SADC incluse dans le projet "Intra-ACP Climate Services and Related Application (CLIMSA)" qui est financé par le Fonds européen de développement.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Approbation de la demande d'autorisation du versement de la contribution financière de Madagascar vis-à-vis de la FAO pour l'année civile 2023. Il s'agit de mettre en œuvre les conclusions numéros 8/2021 et 11/2021 adoptées par la FAO lors de sa 42ème conférence en juin 2021.

L'État malagasy est constamment à la recherche de solutions pour atténuer les difficultés des agriculteurs en matière d'engrais, dans le but de promouvoir l'agriculture, pour atteindre le velirano numéro 9 du Président visant l'autosuffisance alimentaire. Le Conseil des Ministres a approuvé du Protocole d'Accord relatif à l'installation d'une usine de mélange, de traitement et d'ensilage d'engrais NPK à Madagascar.

Après l'achèvement de l'étude environnementale, une usine sera construite qui produira de l'engrais NPK jusqu'à 50 tonnes par jour dans un premier temps, qui sera ajustée à 100T/jour, pour atteindre à terme environ 36.000T/an. La Société ETG s'engagera à écouler ses produits sur le marché local avec un prix de vente inférieur à 10% au prix d'engrais similaires vendus actuellement à Madagascar. De plus, l'entreprise s'engage à donner gratuitement 20% des engrais qu'elle produit au Ministère de l'Agriculture, engrais qui seront distribués aux agriculteurs qui sont très vulnérables et qui en ont besoin. L'entreprise s'engage également à embaucher des travailleurs malgaches, qu'ils soient experts (cadres), techniciens ou encore main-d'œuvre et garantira tout l'équipement nécessaire à l'installation de l'entreprise et à la transformation et au mélange des engrais NPK. La durée de la coopération est de 10 ans, mais elle peut être renouvelée si les résultats sont satisfaisants, selon l'évaluation faite par le ministère de tutelle. Le Protocole d'entente stipule également qu'après TRENTE (30) ans d'exploitation, les biens acquis ou réalisés par la Société ETG à l'aide de ses ressources propres deviendront propriété de l'Etat Malagasy.

La société ETG INPUTS MADAGASCAR fait partie d'un grand groupe de sociétés opérant actuellement sur toute l'Afrique. Après cette décision du Conseil des ministres, les deux parties se mettront d'accord sur le district pour implanter la société.

Afin le veliran numéro un du Président de la République Monsieur Andry RAJOELINA numéro un, concernant « la paix et la sécurité » un système d'identification électronique et de géolocalisation du bétail a été mis en place qui permis d'implanter une puce électronique au zébu. Cependant, au cours de la période d'essai, de nombreux problèmes ont été rencontrés qui ont rendu difficile la mise en œuvre

du projet. Les techniciens du ministère ont pu améliorer la fonctionnalité des puces électronique et d'établir un protocole d'implantation efficace sur les animaux.

De tout ce qui précède, le Conseil des Ministres a approuvé l'opérationnalisation à grande échelle du système cette année 2023 pour assurer la gestion des troupeaux afin de contribuer à la lutte contre le vol de zébu.

Pour ce faire, dix-sept (17) districts dans sept (07) régions cibles qui sont réputés pour l'importance du cheptel bovins et de l'insécurité rurale, bénéficieront du projet pour cette année. Il s'agit des zones suivantes:

- Région Amoron'i Mania, District Ambatofinandrahana;
- Région Sofia, District Analalava;
- Région Ihorombe, Districts Ihosy et Jakora Région Anosy,
- District Amboasary.
- Région Atsimo Andrefana, Districts Toliara I. Toliara II, Beroroha et Sakaraha
- Région Melaky, Districts Maintirano, Besalampy et Antsalova
- Région Menabe, Districts Morondava, Mahabo, Manja et Belo sur Tsiribihina

Ce projet est en collaboration avec la Gendarmerie Nationale, en mettant en place le Centre de contrôle des déplacements de bétail grâce à de grands "serveurs" reliés aux "puces" à l'intérieur de chaque zébu.

MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE

Approbation de la demande de prise en charge par l'État des Droits et Taxes à l'Importation (DTI) de deux (02) vedettes rapides ainsi que des diverses pièces détachées dans le cadre de la subvention japonaise pour le développement économique et social de la République de Madagascar. Il s'agit d'un programme de surveillance des frontières malagasy pour lutter contre la pêche illégale en mer. Ces vedettes rapides ont été baptisées « Atsantsa III et Atsantsa IV », et seront envoyées à Tolagnaro et Toamasina pour assister le Centre de Contrôle des Pêches ou CSP. A noter que ces 2 vedettes rapides ne sont que la première vague, 5 autres seront à venir dans le cadre de cette collaboration avec le gouvernement japonais.

SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Approbation de la communication verbale relative à la présentation d'avancement de la mise en œuvre du projet Transport par Câble (TPC) à Antananarivo, Ligne Orange. Il n'y a plus d'obstacle au démarrage des travaux dès maintenant, car la banque "Société Générale" a approuvé hier, mardi 31 janvier 2023, le déblocage de la première tranche (première circulation) pour construire la LIGNE VOLOMBOASARY (LIGNE ORANGE) reliant Anosy, Soarano, Ankorondrano, Ivandry, Analamahitsy et Ambatobe, où un décret a été adopté déclarant que le projet est d'utilité publique le 11 mai 2022. Rappelons que la société POMA et COLAS réalisent les travaux, selon la progression suivante:

- Les gros équipements tels que les pylônes et l'ancrage des gares sont arrivés à Madagascar.
- Tronçon Anosy - Soarano production finalisée en grande partie. Ancrages des gares et des pylônes livrés à Madagascar, équipements spécifiques aux gares et 7 pylônes entre les deux stations prêts à 100% pour expédition; peinture des cabines, production de la motorisation et des câbles en cours de finalisation.
- Production des matériels et équipements spécifiques des stations, pylônes et cabines
- Tronçons Soarano - Ankorondrano ARTEC et Ankorondrano ARTEC Ambatobe: commandes lancées suivant le planning de la société POMA

Quant aux travaux qui ont déjà commencé à Antananarivo, ils comprennent la préparation du site pour la construction de la gare principale d'Anosy, tels que le transfert des réseaux électriques et de télécommunication et la construction des fondations des infrastructures qui sont nécessaires dans l'emplacement d'une station. Il y a aussi la préparation de la construction des pylônes entre Anosy et Soarano et la clôture de la gare de Soarano où nous collaborons avec la CUA pour prévoir les éventuelles interférences causées par les travaux en cours.

II- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

- Adoption du décret portant nomination de **M. RASAMOELINA Andriariliva Doris**, Directeur des Affaires Administratives et Financières du Centre National d'Etat Civil et de l'Identité (CNECI).
- Adoption du décret portant nomination de **M. RODELIN Félix**, Directeur du Système d'Information et de la Numérisation du Centre National d'Etat Civil et de l'Identité (CNECI).

MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-761 du 16 juillet 2020 et portant nomination du **Commissaire Divisionnaire de Police RAKOTOMALALA Simon**, Directeur des Enquêtes Internes auprès du Ministère de la Sécurité Publique.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES LOIS SOCIALES

Adoption du décret abrogeant le décret n°2016-076 du 03 février 2016 et portant nomination de **Mme. ANONA Marie Agnès**, Directeur Général de l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM).

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-183 du 02 février 2022 et portant nomination de **M. JEAN CLAUDE**, Directeur Général de l'Académie Nationale des Sports (DG/ANS) au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

Adoption du décret portant nomination de **M. RAHERINANDRASANA Tharcisius**, Directeur de la Radio Nationale Malagasy auprès de l'Office de la Radio et de la Télévision publiques de Madagascar.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1441 du 04 novembre 2020 et portant nomination de **M. RABENANDRASANA Téophil**, Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2015-1488 du 04 novembre 2015 et portant nomination de **Mme. RAHANITRANDRASANA Esther Odile**, Directeur d'Etablissement du Centre Hospitalier Universitaire Santé Mentale Anjanamasina du Ministère de la Santé Publique.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-186 du 17 février 2021 et portant nomination de **M. RAKOTOZAFY Germain**, Directeur Régional de la Santé Publique de la Région Haute Matsiatra du Ministère de la Santé Publique.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

- Adoption du décret portant nomination de **Mme. RAKOTOARISAONA Mitia Finoana**, Directeur de la Vulgarisation et de la Formation Agricole et Rurale (DVFAR) du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1341 du 24 novembre 2021 et portant nomination de **Mme. ARISON Marie Ligy**, Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Elevage (DRAE) Vakinankaratra.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1336 du 24 novembre 2021 et portant nomination de **M. NDRIAMAHEFARIVO Gédéon**, Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Elevage (DRAE) de Boeny.

Fait ce 1^{er} Février 2023

La Porte-Parole du Gouvernement,
Ministre de la Culture et de la Communication
Lalâtiana RAKOTONDRAZAFY ANDRIATONGARIVO

La Porte-Parole du Président de la République,
Directeur de la Communication et des Relations Publiques - Présidence de la République
Lova Hasinirina RANOROMARO